

MONITEUR EDUCATEUR (DEME)

Type de contrat
Contrat d'apprentissage

Durée de la formation
24 mois
1230 heures

**Formation
délivrée par**



► Objectifs

Le Moniteur Éducateur (ME) est un professionnel du travail social qui participe à l'action éducative, l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap en lien avec une équipe pluridisciplinaire.

Les lieux d'interventions peuvent être :

- **Secteurs social et médico-social Institutions spécialisées du secteur médico-social** foyer d'accueil, instituts médicoéducatifs et médico-professionnels, centres d'hébergement, ESAT, etc.
- **Services ou dispositifs territoriaux** aide sociale à l'enfance, action éducative en milieu ouvert, prévention, etc.

Le Moniteur Éducateur (ME) peut :

- Accompagner, préserver et redonner de l'autonomie des personnes en situation de handicap, de vulnérabilité et/ou de précarité.
- Soutenir et assister les personnes concernées dans les actes élémentaires de la vie quotidienne.
- Conduire des projets éducatifs auprès des personnes accompagnées (travaux manuels et créatifs, expression corporelle ou verbale, ateliers de mécanique ou d'informatique, sorties culturelles et sportives ...).
- Garantir la qualité de l'animation au sein des structures où vivent les personnes accompagnées.

► Accès au diplôme

Aucun diplôme n'est exigé pour candidater, sous réserve de satisfaire **aux critères d'admission** : sur épreuve écrite et épreuve orale (entretien collectif ou individuel)

Inscription sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage

Dépôt de candidature : à partir de février

Tous les candidats doivent se rendre sur le site de l'IRFASE pour déposer leur candidature : <https://irfase.fr/>

Rentrée : septembre 2023

► Rythme d'alternance

1 à 2 semaines/ mois en cours et 3 à 2 semaines/mois chez l'employeur

► Contacts

Responsable pédagogique : Responsable pédagogique (1ère année) : Johnny GRICHTCHOUK - johnny.grichtchouk@irfase.com - Tél. : 06 35 38 72 53, Responsable pédagogique (2ème et 3ème année) : Virginie BRISAC – virginie.brisac@irfase.com - Tél. : 06 24 26 83 48

Contact administratif : Pole admission – pole.admissions@irfase.com Tél. : 01 60 79 50 45/53 91

Contact CFA EVE : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 /

► Lieu(x) de formation

IRFASE
5 Terrasses de l'Agora
91034 EVRY-COURCOURONNES



Programme de la formation

DC 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé

400 H

- Instaurer une relation
- Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.
- Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service.
- Concevoir et mener des activités de groupe.

Epreuve de certification : Présentation et soutenance orale d'une note de réflexion.

DC 2 – Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

300 H

- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif.

Epreuve de certification : Soutenance orale concernant la formation pratique à partir d'un dossier de stage.

DC 3 – Travail en équipe pluri professionnelle

300 H

- S'inscrire dans un travail d'équipe.
- Élaborer, gérer et transmettre de l'information.

Epreuve de certification : Soutenance orale à partir d'un dossier thématique concernant le travail en équipe pluriprofessionnelle.

DC 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Établir une relation professionnelle avec les partenaires.
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet.
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Epreuve de certification : Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles à partir d'une étude de situation relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels.

Formation pratique

Étudiants en contrat d'apprentissage

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-